



MÉTHODOLOGIES JURIDIQUES

LA FICHE D'ARRÊT

Si les méthodologies sont en général assez similaires, le professeur se réserve certaines préférences concernant les modalités : par exemple un titre plus ou moins qualifié.

La fiche d'arrêt est l'exercice fondamental du juriste. Elle a pour but de résumer, comprendre et interpréter une décision de justice pour être capable de la réutiliser dans une dissertation, un commentaire ou une argumentation juridique.

LES ÉTAPES À SUIVRE :

1. UNE PHRASE D'INTRODUCTION

- Il faut présenter la formation de jugement de la juridiction qui rend l'arrêt, la date de l'arrêt et le thème principal de l'arrêt.

Exemple : *"La chambre commerciale de la Cour de cassation, le 24 mai 2023, rend un arrêt relatif à l'obligation d'information précontractuelle"*.

2. LES FAITS

- Il faut présenter de manière neutre et synthétique les faits pertinents (les parties en cause, la nature du litige et son contexte). Les faits doivent être qualifiés juridiquement, présentés de manière chronologique et triés en fonction de leur importance : pas de M.X etc, mais un vendeur, un employeur, un propriétaire, un acquéreur, un cessionnaire...

Exemple : *"Attendu que M. X... et Mme Y... ont proposé à M. Z..., ami de cette dernière, d'acquérir un lot de statuettes au prix de 1 600 000 francs, produisant des certificats d'authenticité et faisant valoir qu'il s'agissait d'une affaire intéressante puisque la collection avait été estimée par des experts à la somme de 6 500 000 francs..." (Extrait de l'arrêt Cass. 1ère civ., 22 juin 2004)*

⇒ On qualifie "M. X et Mme Y" de "vendeurs" au sein de la fiche d'arrêt.

3. LA PROCÉDURE

- Il faut retracer les décisions rendues par les juridictions inférieures en précisant la date des jugements (tribunal si précisé) : la décision et les motifs de la cour d'appel. Les motifs de la cour d'appel ne sont à préciser que dès lors que la Cour de cassation "casse et annule" l'arrêt. S'il s'agit d'un arrêt de rejet, il ne convient pas de les évoquer ou alors il faut les évoquer légèrement sans entrer dans les détails. Il faut également préciser l'auteur du pourvoi.

Exemple : *"Les acheteurs assignent la société de voyage sur le fondement de l'article 1112-1 du code civil en indemnisation de leur préjudice. Sans information du jugement de première instance, la Cour d'appel d'Antennes accueille leur demande et condamne la société de voyage à des dommages et intérêts par un arrêt rendu le 17 novembre 2022."* (Cass. 1re civ., 25 sept. 2024, n°23-10.560).



4. LES MOYENS DU POURVOI

- Il faut préciser **les arguments** de la partie demanderesse au pourvoi. Se poser la question : *pourquoi la partie est-elle en désaccord avec la décision de la cour d'appel ?*

Exemple : "La société de voyage se pourvoit en cassation. Elle estime, qu'au regard de l'article 1103 du code civil, les conventions légalement formées ont une force obligatoire. Le bulletin d'inscription signé par le couple contenait les informations administratives de franchissement des frontières pour entrer dans le pays." (Cass. 1re civ., 25 sept. 2024, n°23-10.560).

5. LA QUESTION DE DROIT

- Il s'agit de l'une des parties les plus importantes, il faut formuler la question de droit à laquelle la Cour doit répondre. Ce doit être une question fermée et sous forme interrogative. La question doit porter sur le problème juridique que pose l'arrêt, le correcteur doit retrouver le thème juridique.

Exemple : "Lorsqu'un tiers invoque un manquement contractuel pour engager la responsabilité délictuelle, le cocontractant peut-il lui opposer la clause limitative de responsabilité ?" (Cass.com. 3 juill. 2024, n°21-14.947)

6. LA SOLUTION

- Il faut exposer la décision de la juridiction qui rend l'arrêt (souvent Cour de cassation ou Conseil d'État). Il s'agit de préciser s'il s'agit d'un arrêt de rejet ou de cassation. Expliquer les motifs de la décision, le raisonnement de la cour et préciser le principe juridique affirmé s'il y en a un.

Il faut :

- 1) La date de la décision.
- 2) La formation de jugement.
- 3) Si la Cour répond par la positive ou la négative.
- 4) Rejet du pourvoi/ Casse et annule.
- 5) Le visa (les articles sur lesquels la Cour se base pour rendre sa décision.)
- 6) Exposition des arguments.

Exemple : "Par une décision du 25 septembre 2024, la Première Chambre civile de la Cour de cassation répond par la positive et rejette le pourvoi. La cour considère au visa de l'article 1112-1, alinéas 1 et 3, du code civil, que la société ayant spécialement conçu le voyage au couple se devait de révéler toutes les informations nécessaires en fonction de leur situation spécifique et entamer la procédure d'obtention d'un visa dans les délais requis." (Cass. 1re civ., 25 sept. 2024, n°23-10.560).